

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

Dénomination : 5C6A

n° de gestion : 2012B00305

n° d'identification : 539 913 517

n° de dépôt : A2012/001492

Date du dépôt : 15/02/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée constitutive du
31/01/2012



1000072



1000072

5c6a

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 46 place des Martyrs

38250 VILLARD DE LANS (Isère)

Société en cours de formation

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

15 FEV. 2012

Sous le N° 1692

NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

Le 31 janvier 2012

Les soussignés :

- Monsieur David PIOVESAN,
- Madame Françoise TESSIER épouse PIOVESAN,
- L'ADELC, représentée par Madame Irène LINDON

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de gérants de la société :

- Monsieur David PIOVESAN,
Demeurant au 7 allée René Cassin, BRON (Rhône),
- Madame Françoise TESSIER épouse PIOVESAN,
Demeurant au 7 allée René Cassin, BRON (Rhône),
Pour une durée indéterminée.

Chacun des gérants ainsi désignés intervient à son tour et déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées nécessitant de consacrer tout le temps nécessaire à la gestion des affaires sociales et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et des conditions statutaires.

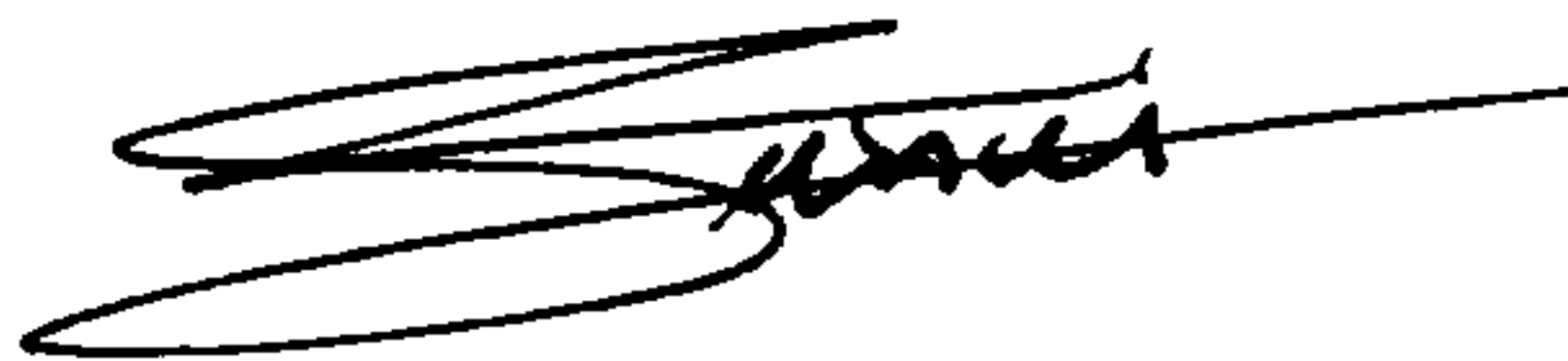
III - REMUNERATION DE LA GERANCE

Les gérants ne seront pas rémunérés pour leur fonctions jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Monsieur David PIOVESAN



Madame Françoise TESSIER épouse PIOVESAN



ADELC

Madame Irène LINDON

